

## AVIS PUBLIC

### MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE: -**

Conformément au règlement numéro 338-2009 modifiant le règlement 184-1996 relatif aux nuisances de la Municipalité de Venise-en-Québec, tout propriétaire ou locataire d'un terrain, d'un lot vacant ou en partie construit adjacent à un terrain déjà construit ou une rue publique, doit le maintenir en bon état de propreté, libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de longues herbes sèches ainsi que tout déchet, détritux, papier, ferraille, bouteilles vides ou substances nauséabondes sont assujettis aux règles suivantes :

- 1) *D'y laisser du gazon à une hauteur de plus de 20 cm sur une bande de trente-trois mètres de large en bordure de toute limite adjacente à un terrain occupé par un bâtiment principal ou à l'emprise d'un chemin public à chacune des dates suivantes :*
  - a) *le 7 juin*
  - b) *le 7 août*
  - c) *le 30 septembre*
- 2) *D'y laisser du gazon à une hauteur supérieure à vingt centimètres (20 cm) sur un terrain privé occupé par un bâtiment principal*
- 3) *Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain vacant situé en zone inondable autre qu'un champ cultivé ou un pâturage, de laisser pousser sur ce terrain des herbes d'une hauteur supérieure à 30cm.*

A défaut de se conformer aux exigences et aux délais ci-haut mentionnés, la Municipalité de Venise-en-Québec pourra, sans autre avis, conformément audit règlement numéro 338-2009, **faire nettoyer** le(s) terrain(s) **aux frais des propriétaires** ou locataires fautifs.

Donné à Venise-en-Québec  
ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2015

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Clarenceville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (3) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 28 mai 2015 et parution dans le Journal L'Avenir et des Rivières du 3 juin 2015

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2015

---

Diane Bégin,  
Secrétaire-trésorière